



# Les engagements du joueur et de sa famille

## Pôle Compétition 2 ( PC2 )



Les jeunes intégrés dans le PC2 de l'ATN, et leur famille, devront s'engager sur les points suivants :

- Respecter les entraîneurs, les autres joueurs et le matériel.
- Jouer les interclubs pour le compte de l'ATN, dans toutes les catégories pour lesquelles le jeune serait sélectionné, y compris en adultes si l'âge et le niveau du jeune le permettent. Il est entendu que le jeune s'engage à se rendre disponible sur toutes ces dates, fournies par le club dès que les calendriers seront parus.
- Suivre les recommandations de programmation de tournois, et notamment s'inscrire au championnat individuel des Hauts-de-Seine (ou d'île de France) dans sa catégorie, et à un nombre minimum de tournois sur la saison sportive. Ces tournois devront être répartis sur l'année et non pas être effectués seulement au printemps et à l'été.

Le planning d'entraînements collectifs ne permet pas d'adapter ce planning à chaque organisation familiale. Les créneaux proposés par l'ATN devront donc être acceptés par les familles sans possibilité de les modifier.

Un document récapitulant les conditions d'inscription et d'organisation du Pôle Compétition 2 sera nécessairement validé par les parents.

